

La Charte Qualité du label Enfance/Jeunesse

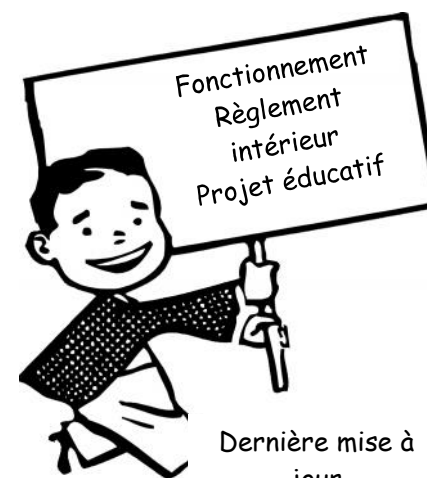
- Concevoir un plan de formation pour les élus, les salariés et les bénévoles
- Jouer un rôle actif dans son environnement (social, économique, culturel et écologique)
- Partager le projet avec l'ensemble de l'équipe de la conception à l'évaluation
- Partager le projet avec le public, les familles et les partenaires
- Prendre en compte chaque enfant et jeune (3-17 ans) dans un cadre collectif
- Proposer des conditions d'accueil (espaces intérieurs et extérieurs, aménagement, accueil physique) adaptées aux enfants, aux jeunes et aux familles
- Proposer des temps d'ouverture et des tarifs adaptés aux enfants, aux jeunes et aux familles
- Impliquer progressivement les enfants et les jeunes dans le choix, la mise en œuvre des activités et la vie collective
- Prendre en compte les diversités des publics (sociale, culturelle, handicap, sexuée...)
- Apporter les moyens humains et matériels en cohérence avec le projet
- Constituer une équipe d'animation qualifiée et disposant de compétences variées

LIVRET DU PARENT

**Centres de Loisirs
Maternel, Olivier Basselin, Junior
saison 2017-2018**

OBJECTIF QUALITE Le saviez-vous ?

La MJC a signé la charte qualité
du Label Enfance/Jeunesse
(figure au dos de ce document.)



Dernière mise à
jour
Le 27/03/2018

Présentation générale



Votre enfant est inscrit au Centre Maternel, au Centre Olivier Basselin, ou au centre de loisirs pré ados, ados.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) est conventionnée avec la Commune Nouvelle Vire Normandie pour organiser et gérer les Centres de Loisirs.

La MJC est une Association loi 1901 administrée par un Conseil d'Administration de 12 personnes dont la présidente est Angélique CHENEL. Chaque centre est géré et coordonné à l'année par un salarié permanent de la MJC.

Enfin, nous souhaitons que ce document permette d'étoffer les relations entre les familles et les centres. Ce lien est important pour que nous puissions mieux connaître vos enfants et pour que vous puissiez mieux connaître notre manière de fonctionner et ce que nous proposons à vos enfants.

Chaque parent sera toujours le bienvenu pour un café, une discussion, un regard plus approfondi sur nos pratiques, des envies de s'investir dans la vie des centres, ou de l'association.

Périodes d'ouverture et lieux d'implantation



Les Centres sont ouverts du lundi au vendredi (sauf jours fériés, samedis et dimanches) lors des vacances scolaires d'Automne, Noël, Hiver, Printemps, Juillet et Août et tous les mercredis après-midi pendant l'année scolaire.

Le Centre Maternel : Lors des mercredis, des vacances de Février, Printemps, Automne et Août, les enfants sont accueillis dans les locaux du Centre Olivier Basselin. Le lieu d'accueil pour juillet est l'école St Exupéry à Martilly.

Le Centre Olivier Basselin se situe rue de la Chesnaie. Il accueille les 6-13 ans toute l'année. En juillet et août, le groupe 10/13 ans est accueilli dans les locaux de la MJC (salle de danse et d'exposition au 1^{er} étage).

Les journées pré ados/ados se situent à l'Espace Jeunes de la MJC, 1 rue des Halles, sur les petites vacances scolaires.

Lors du mois de juillet et d'août, les accueils préados et ados auront lieu dans la salle de danse et d'exposition de la MJC au 1^{er} étage.

ALLER

CAR N°1

Horaires bus JUILLET

- 8 H 25: Gare SNCF
- 8 H 29 : Avenue G.Pompidou (arrêt V.Bus Malraux)
- 8 H 30 : Avenue G.Pompidou (arrêt V.Bus . M.Foubert)
- 8 H 35 : Résidence Léonard Gilles (Parking face terrain jeux)
- 8 H 40 : Centre Social (Rue André Halbout)
- 8 H 41 : Gare routière
- 8 H 47 : Arrivée Ecole Saint Exupéry (dépot des enfants du Centre Maternel :centre junior et animations ados)
- 8 H 55: Arrivée au centre Olivier Basselin

CAR N°2

- 8 H 20 : Gare SNCF
- 8 H 34 : Ecole Pierre Mendès France
- 8 H 36 : Collège Maupas (rue Paul Nicolle)
- 8 H 38 : Place Ste Anne (côté musée)
- 8 H 45 : Résidence de la Besnardière (arrêt V. Bus G. Flaubert)
- 8 H 49 : Abris bus de la Monderie
- 8 H 53 : Arrêt bus rue des acres (côté pair)
- 8 H 57 : Arrivée au Centre Olivier Basselin
- 9 H 05 : Arrivée Ecole Saint Exupéry (dépot des enfants du Centre Maternel, centre junior et animations ados)
- 9 H 10 : Arrivée à la MJC

RETOUR

CAR N°1

- 17 H 20 : Centre Olivier Basselin
- 17 H 23 : Ecole St Exupéry de Martilly
- 17 H 28 : Avenue G.Pompidou (arrêt V.Bus Malraux)
- 17 H 30 : Avenue G.Pompidou (arrêt V.Bus . M.Foubert)
- 17 H 35 : Résidence Léonard Gilles (Parking face terrain jeux)
- 17 H 42 : Champ de foire
- 17 H 45 : Centre Social (rue A.Halbout)
- 17 H 50 : Gare SNCF

CAR N°2

- 17 H 15 : MJC
- 17 H 20 : Centre Olivier Basselin
- 17 H 25 : Ecole Saint Exupéry de Martilly
- 17 H 31 : Rue des acres (côté impair)
- 17 H 40 : Résidence de la Besnardière (arrêt Bus G.Flaubert)
- 17 H 44 : Abris bus de la Monderie
- 17 H 48 : Place St Anne (côté église)
- 17 H 55 : Collège Maupas (rue Paul Nicolle)
- 17 H 58 : Ecole Pierre Mendès France
- 18 H 03 : Gare SNCF

Le projet pédagogique

Le projet éducatif est la base de travail pour toutes les équipes et les projets de chacun des séjours en découle directement. Le projet éducatif ne représente pas que des belles phrases écrites sur un papier et aussi vite oubliées. Il sera mis en vie directement à travers le projet pédagogique qui définit de façon concrète l'organisation générale du centre, la gestion des groupes, des enfants dans les limites à donner, la gestion éventuelle des conflits, la pédagogie employée, les animations, les activités proposées.

Ce projet est, bien entendu à votre disposition. L'équipe, et en particulier les directeurs des séjours sont là pour expliquer, échanger...

Les animations, les activités

Elles sont proposées de façon à être équilibrées, variées, et novatrices (sportives, d'expression, scientifiques, ludiques, de pleine nature, multimédia...)

Des aménagements en coins thématiques (pour les petits, mais aussi pour les plus grands) favorisent chez l'enfant le sens de l'autonomie et permettent de répondre au mieux à ses attentes.

Nous favorisons depuis maintenant plusieurs années au maximum les projets d'enfants, ceci afin de répondre au mieux à leurs envies. Ce mode de fonctionnement permet aux enfants et aux jeunes de s'investir pleinement dans la vie du centre, de mener des projets en groupe, et d'être porteurs de leurs propres projets. Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus globale de rendre l'enfant citoyen, c'est à dire acteur, et de pouvoir agir également sur ses propres loisirs.

Et puis et peut-être surtout les centres de loisirs sont des lieux :

Où on rencontre de nouveaux copains

Où on fait des tas de découvertes (sites, jeux ...)

Où on prend du plaisir à jouer, danser, mimer, chanter

Où on rit,

Où on rêve

Où on peut si on en a envie, ne rien faire

Concernant les activités proposées et en particulier les journées découvertes, en cas d'annulation (intempéries,...) aucun remboursement ne sera effectué lorsque sera proposée une animation de remplacement.

Inscriptions

Les inscriptions sont prises au secrétariat de la MJC, elles sont fermes et définitives.

Du 2 au 13 octobre 2017 pour les Vacances d'automne

Du 4 au 15 décembre 2017 pour les Vacances de Noël

Du 5 au 16 février 2018 pour les Vacances d'Hiver

Du 3 au 20 avril 2018 pour les Vacances de Printemps

LE SAMEDI 2 JUIN et du 4 au 29 juin 2018 pour l'ETE

Après ces dates, les inscriptions seront effectuées en fonction des places disponibles.

Les dates prévues avant chaque séjour pour les inscriptions sont mises en place pour nous permettre de garantir la qualité de nos accueils, organiser au mieux nos équipes d'animateurs et recruter au besoin des animateurs en cas d'augmentation des effectifs par rapport aux effectifs prévus. Les inscriptions tardives nous obligent à des recrutements dans l'urgence de personnes qui n'auront pas forcément participé aux réunions de préparation des séjours, ce qui pose alors problème à l'ensemble de l'équipe.

Toute inscription prise est **ferme et définitive**.

Aucune inscription pour les vacances d'été sera prise par téléphone ou mail.

Horaires d'ouverture du bureau MJC pendant les dates d'inscriptions (*)

Du lundi au vendredi : 9 h à 19 h

Sauf pour les vacances de printemps, le secrétariat sera ouvert de 9h à 19h du 9 au 20 avril.

(*) fermeture à 18h pour les inscriptions d'été.

Où et comment nous joindre

A l'année : Secrétariat de la MJC : 02.31.66.35.10

(1) Centre Olivier Basselin : 02.31.68.17.81 Pendant les périodes d'ouverture des centres



Le Recrutement des équipes

Les enfants et les jeunes sont encadrés sur les centres et lors des séjours par des équipes d'adultes : directeurs, adjoints, animateurs, aide-animateurs recrutés à partir d'un dossier écrit puis d'un entretien, en fonction de leur sérieux, leur maturité, et de leurs diplômes en animation (BAFA — Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur, BAFD — Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur).

La Préparation des séjours



Chaque séjour est préparé lors de 2 ou 3 journées complètes de préparation. Lors de ces réunions, les équipes discutent et travaillent chaque séjour de manière différente, en fonction de l'âge des enfants, de la période de l'année, des projets menés ou des difficultés rencontrées lors des séjours précédents, et en fonction des sensibilités ou des envies particulières des équipes.

Ces réunions sont également des temps de formation sur la psychologie de l'enfant, les besoins des enfants selon leur âge, la législation, la sécurité, les départs en camping (consignes particulières de sécurité, de diététique et sécurité alimentaire...)

Pendant les séjours, les équipes se réunissent tous les soirs après le départ des enfants pour faire le bilan de la journée et préparer la journée du lendemain.



Responsabilités



Pour les enfants utilisant le ramassage par car, la responsabilité de la MJC de Vire est engagée dès la montée de l'enfant dans le car jusqu'à sa descente.

Pour les enfants venant au centre par un autre moyen de locomotion, la responsabilité de la MJC est engagée entre le moment où l'enfant est pris en charge par un animateur du centre et celui où il le quitte accompagné ou seul, si autorisation signée.

Si la personne responsable de l'enfant vient le chercher avant 17 h, une décharge de responsabilité devra être signée au bureau de la direction du centre.

L'enfant ne sera confié à une autre personne que si celle-ci est munie d'une autorisation signée du responsable légal de l'enfant, à sa sortie au centre ou à sa sortie du bus.

Dans tous les cas, la responsabilité de la MJC ne peut être engagée en dehors des heures d'ouverture du centre.

La MJC n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'argent, de bijoux, objets de valeur, etc.

En cas d'accident, le directeur du centre procédera à toutes les mesures d'urgence nécessaires et l'enfant sera, si besoin, transporté dans un centre hospitalier. Dans cette situation, le directeur prévient immédiatement les parents ou responsables de l'enfant. Mais en cas d'urgence, et si ces derniers ne pouvaient être joints, le directeur du centre transmet en cas de nécessité aux médecins l'autorisation d'intervention chirurgicale signée lors de l'inscription.

Assurance

En cas d'accident corporel, l'assurance de la MJC (MAÏF) couvre jusqu'à hauteur de 1 400 € les frais médicaux (après remboursement de la sécurité sociale et de votre mutuelle). Pour tout autre dommage (dégradation d'effets et de matériels personnels, l'assurance de la MJC ne pourra intervenir qu'au delà de 125 € de dégâts (franchise). En cas de dégradation de lunettes, la MAÏF pourrait également intervenir sur un complément pour un montant de 80 €.



Les familles peuvent, si elles le souhaitent souscrire une assurance complémentaire.